

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**

Commission « développement économique et urbanisme »

Conseil municipal du 27 juin 2011

Séance du 24 mai 2011

31 PRU Gournay - Déclassement du domaine public sis impasse de Gournay en vue du déplacement d'un poste de détente de gaz

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. GRIMBERT

Mme PORAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme SOKOLONSKI

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M SZPIRKO

Mme DINGIVAL

Mme PAMART

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

- Nombre de conseillers en exercice

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur HABIB KCHOK, maire-adjoint expose :

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier Gournay et afin de permettre la réalisation des futurs projets, il est apparu nécessaire de procéder à un remembrement foncier conformément au schéma directeur et de réaliser certains travaux d'aménagement.

A cet effet, GRT Gaz a sollicité la ville pour le déplacement d'un poste de détente de gaz situé impasse de Gournay à Creil pour pouvoir l'inscrire dans le futur environnement urbain. L'emprise de ce futur poste, d'une superficie d'environ 132 m², identifiée au plan de principe ci-annexé, est actuellement classée en domaine public. GRT Gaz demande le déclassement en vue de l'acquisition de cette emprise de terrain.

| | |
|-------------|-------------------|
| Pouvoir à : | M. BERNARD-LUNEAU |
| Pouvoir à : | Mme CAPON |
| Pouvoir à : | M BOULHAMANE |
| Pouvoir à : | M. BEAUBRUN |
| Pouvoir à : | Mme FEVRIER |
| Pouvoir à : | M. SEGUIN |
| Pouvoir à : | Mme MAUPIN |
| Pouvoir à : | M. NACHITE |



maintenant !

Aussi, afin de permettre les aménagements du PRU Gournay, il vous est proposé de désaffecter et déclasser du domaine public cette emprise de terrain d'une contenance de 132 m² en vue de sa cession à GRT Gaz pour l'implantation d'un nouveau poste de détente de gaz.

Ce projet n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte ni de circulation assurées par les voies, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3,

Vu la convention ANRU en date du 3 septembre 2007 lançant le Projet de Renouvellement Urbain,

Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 24 mai 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er}: d'accepter la désaffectation et le déclassement de cette emprise de 132 m² sise impasse de Gournay conformément au plan annexé à la présente.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser le document d'arpentage correspondant et à mener la procédure de cession au profit de GRT Gaz.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 04 JUL. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

05 JUL. 2011

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.07.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Remy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE